Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PAC PORTER A CONNAISSANCE

FICHE n° 7

L'AGRICULTURE

La Politique Agricole Commune (PAC) reste un des enjeux majeurs de l'Europe. Elle est un des piliers de la Construction Européenne. Après des débuts triomphants, elle connaît aujourd'hui une phase d'incertitudes liées à des difficultés budgétaires, amplifiées par l'arrivée de nouveaux membres dont les situations sont très diverses.

En plus des effets liés à la PAC, l'agriculture française a connu de profondes mutations qui ont impacté aussi bien la production, que les exploitations, les métiers et la manière d'aborder le métier d'exploitant, le statut de l'agriculteur au sein de la société, les coûts de production et la qualité des produits. Face à ces profonds changements, les exploitants ont dû s'adapter parfois en anticipant, parfois en subissant les évolutions.

Ainsi, comme toute la France, le département de l'Oise s'est modernisé même si le type de culture est resté en partie spécifique au territoire, en fonction des sols et du climat. Cette spécificité a tendance à disparaître peu à peu grâce aux évolutions et progrès techniques, très importants, de ces cinquante dernières années.

Dans le département de l'Oise, la taille des exploitations s'est accrue, notamment avec les regroupements d'exploitations et l'activité s'est modernisée. Les cultures de céréales sont prépondérantes avec une production destinée pour une large part aux industries agro-alimentaires (IAA).

Le département de l'Oise bénéficie de conditions qui font de son territoire un des plus compétitifs et dynamiques du pays au niveau agricole. Environ 70% de la surface du sol de l'Oise est dédiée à l'agriculture. Néanmoins, celle-ci a tendance à diminuer face à la pression foncière. Par rapport à 2004, le prix moyen des propriétés non bâties a augmenté de 4%, soit 5 840 euros à l'hectare.

Les données structurelles du département laissent apparaître une diminution du nombre d'actifs agricoles, toutes catégories confondues. La population agricole familiale comptait 13 461 personnes en 2000, dont 7 010 actifs sur l'exploitation. Les salariés agricoles permanents étaient au nombre de 1 920, à la même date. Ces chiffres ont quasiment été divisés par deux depuis 1979.

Le nombre d'exploitations agricoles a suivi la même tendance et a fortement diminué depuis l'exode rural du début du XXème siècle. En 2005, l'Oise comprenait 3 805 exploitations pour une Surface Agricole Utile moyenne d'environ 97 hectares. Pour cette SAU totale, on estime que 6 660 actifs sont nécessaires à temps complet sur les exploitations.

En terme de cultures, le territoire s'est spécialisé autour des céréales (blé tendre, orge, maïs...), des oléagineux (colza, soja, poix...), des pommes de terre et des betteraves destinées à l'industrie sucrière.

Il existe aussi une production de légumes frais (petits pois, haricots verts, champignons, salades...) largement destinée aux conserveries.

Les animaux sont également présents (bovins et ovins), avec une orientation plus marquée vers la production laitière. En 2005, 1 874 hectolitres de lait ont été produits.

On note par contre la diminution des prairies naturelles qui ont été réduites de 27 % en 15 ans (en 1989 de 48 740 ha à 35 200 ha en 2004) et que l'on s'efforce de protéger dans le cadre de la PAC (obligation de maintien de ces prairies).

A l'heure actuelle, un nouveau débouché apparaît : les biocarburants et la production de biomasse. Une partie des productions de colza, et dans une moindre mesure celles de betteraves à sucre, s'orientent vers cette nouvelle voie.

Agriculture Durable

Un Plan Régional de l'Agriculture Durable *(PRAD)* fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'État dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Le PRAD de la Picardie a été approuvé le 18 février 2013 et est téléchargeable sur le site Internet de la DRAAF.

Recensement Général Agricole

Le Recensement Général Agricole *(RGA)* est prescrit par une recommandation de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture *(FAO)* qui prévoit sa réalisation à chaque décennie et au niveau communautaire par le règlement n° 1467/96 du Conseil du 17 décembre 1996. En France, le dernier RGA a eu lieu en l'an 2000. Les recensements de l'agriculture précédents avaient eu lieu en 1970, 1979 et 1988. Cette opération de grande ampleur répond aux besoins nombreux d'informations à des niveaux géographiques fins : commune, canton, région agricole. Le recensement consiste en une enquête auprès de chaque exploitant agricole portant sur les caractéristiques de l'exploitation agricole, superficies, cheptel, matériel, sur son environnement économique, sur l'activité exercée sur ces unités et sur la population vivant ou travaillant sur l'exploitation agricole.

La surface totale de cette commune 443 ha, sa Surface Agricole Utile *(SAU)* est de 314,46 ha à la PAC 2014. Elle représente plus de 70 % de la surface totale, en baisse de 4 % par rapport au RA2010. Les surfaces fourragères couvrent 5,66 ha, soit 1,8 % de la SAU *(sources : RGA 2010 et déclarations de la PAC 2014. Les référentiels sont différents, mais la variation ainsi calculée est toutefois significative)*.

Valeur vénale des terres

La commune de Villeneuve-les-Sablons fait partie de la Petite Région Agricole *(PRA)* du Vexin.

La valeur vénale des terres par région agricole figure dans les tableaux ci-après.

Prix des terres et prés libres non bâtis	**2008**	**2010**	**2012**	**2014**	**Prix minimal 2014**	**Prix maximal 2014**
Plateau Picard	7 320	6 860	8 790	6 590	3 080	11 670
Noyonnais, Soissonnais	5 650	5 240	7 530	7 830	2 840	25 200
Valois et Multien	6 570	8 190	10 590	16 230	3 920	19 000
Pays de Bray	5 470	5 670	6 270	7 330	4 050	10 140
Vexin, Pays de Thelle, Clermontois	6 210	6 230	8 390	8 790	3 730	25 400
Oise	**6 660**	**6 670**	**8 650**	**8 700**	**-**	**-**

Prix des terres et prés loués non bâtis	**2008**	**2010**	**2012**	**2014**	**Prix minimal 2014**	**Prix maximal 2014**
Plateau Picard	4 410	4 760	5 020	5 660	3 800	8 000
Noyonnais, Soissonnais	3 980	4 120	4 470	4 920	3 070	8 000
Valois et Multien	4 460	4 910	5 480	5 960	3 720	8 580
Pays de Bray	4 300	4 680	4 750	4 940	3 800	8 030
Vexin, Pays de Thelle, Clermontois	4 570	4 340	4 880	5 680	3 640	8 590
Oise	**4 380**	**4 600**	**4 970**	**5 560**	**-**	**-**

(source : SAFE-SSP-Terres d'Europe-Scafr)

La valeur vénale moyenne des terres en 2014, à l'échelle de la PRA du Vexin est de 8 790 €/ha, légèrement supérieure à la moyenne départementale *(8 700 €/ha) (source : Le prix de terres agricoles - Analyse des marchés fonciers ruraux 2014 - Safer - mai 2015)*.

Proximité des exploitations agricoles

L'article L111-3 du code rural a introduit la réciprocité des distances d'éloignement à respecter entre bâtiments agricoles abritant des élevages et les habitations ou immeubles habituellement occupés par des tiers. Ces distances d'éloignement visent à éviter les conflits générés par des exploitations trop proches des habitations. Ces distances sont fixées par le règlement sanitaire départemental ou la législation sur les installations classées.

Le respect de ces distances peut ne pas être appliqué aux extensions de constructions existantes et une distance inférieure peut être autorisée, par dérogation, après avis de la chambre d'agriculture, pour tenir compte de spécificités locales, notamment dans les zones urbaines délimitées par les documents d'urbanisme et dans les parties actuellement urbanisées. Il convient de localiser par cartographie les bâtiments agricoles soumis à ces contraintes de distance d'implantation pour la prise en compte de l'article L111-3 du code rural.

Il convient aussi de localiser les sièges d'exploitation ainsi que les plans d'épandage d'effluents d'élevage et de boues de stations d'épuration.

Des informations connues de la Direction Départementale des Territoires *(DDT)*, la commune n'est concernée par aucune installation agricole classée au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement *(ICPE)* ou du Règlement Sanitaire Départemental *(RSD)*.

Économie du foncier et mitage des zones agricoles

7 exploitations travaillent au moins un îlot de la commune et 4 exploitations ont leur siège sur la commune. L'activité d'élevage est présente sur cette commune, avec des chiffres en baisse entre les 2 recensements, soit 31,6 UGB *(Unités Gros Bétail)* recensés en 2010, contre 58,09 en 2000.

L'activité agricole dominante qui caractérise ces communes du Vexin est la production de grandes cultures. L'activité d'élevage y est présente. Les terres labourables occupent plus de 86 % de la SAU.

Les terres « limoneuses » ou « limono-sableuses » sont dominantes dans cette PRA, avec de bons potentiels de rendement *(95 q/ha pour le blé)*. Ces rendements sont inférieurs *(70 à 75 q/ha pour le blé)* pour les terres sableuses « sables gris » et les terres de « cranettes » : sols limono-sableux qui se sont développés sur des calcaires durs *(source : Guide des sols de l'Oise – ISAB, Chambre d'Agriculture de l'Oise - 1997)*.

Les espaces agricoles, mais aussi naturels *(forêt, haies, zones humides, jachères, etc...)*, ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, biodiversité *(ex : les abeilles)*. Ils valorisent les zones urbaines offrant aux habitants un cadre de vie de qualité.

Le PLU doit prendre en compte cette préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole. Afin d'éviter au maximum le mitage sur ces espaces, le règlement des zones agricoles A devra être restrictif et explicite quant aux modes d'occupation qui y seront autorisés et ces derniers devront être bien en rapport avec la définition de la dite zone.

Occupation du sol

La superficie de la commune de Villeneuve-les-Sablons est de 443 hectares, dont :

	Surface occupée *(en ha)*	**Pourcentage de sol occupé**
Bâti	39,55	8,79
Agricole	352,09	78,22
Bois	36,44	8,1
Zones naturelles	0,00	0
Eau	0,20	0,05

(source : Données MAJIC 2009)

Évolution des espaces agricoles

La commune a clôturé son remembrement le 18 décembre 1970.

Le module cartographique Cartélie, accessible sur le site internet de la DDT de l'Oise, permet de visualiser l'évolution des espaces agricoles depuis 2003 à partir du lien suivant :site de la DDT de l'Oise - Évolution des espaces agricoles.

Ainsi que l'évolution de l'urbanisation : site de la DDTde l'Oise - Cartélie - Évolution de l'urbanisation dans l'Oise.

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers (CDPENAF)

Je vous invite à consulter la plaquette élaborée par le service de l'économie agricole de la DDT de l'Oise sur les modalités de saisine de la commission départementale de préservation des espaces agricoles naturels et forestiers qui remplace la commission départementale de consommation d'espaces agricoles.